

## **Contenu de la circulaire Darcos du 29 octobre 2007 sur la mise en place des baccalauréats professionnels 3 ans**

Dès la rentrée 45 000 élèves devront être accueillis dans des formations préparant en trois ans au baccalauréat ce qui équivaut à environ 25 % des effectifs actuels entrants en formation en BEP. Les ouvertures de divisions de première année de baccalauréat professionnel en trois ans se feront par remplacement de divisions de seconde professionnelle (première année de BEP) dans les secteurs professionnels correspondants aux spécialités retenues pour la rentrée 2008 et elles répondront à un ou plusieurs critères suivants :

- important flux d'élèves de BEP et de baccalauréat professionnel.
- insertion dans le secteur professionnel limitée voire inexistante au niveau V .
- existence d'équipements suffisants dans les établissements .
- existence d' un CAP quand une insertion de niveau V est possible .

L'année 2008 sera mise à profit pour préparer la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Des travaux seront engagés dans le cadre des CPC pour concevoir l'organisation et le contenu de classes de seconde correspondant à la première année du baccalauréat professionnel en trois ans - communes à plusieurs baccalauréats professionnels d'un même secteur. Parallèlement, sera définie une certification de niveau V accessible aux élèves de la deuxième année du parcours en trois ans.

Certains BEP qui ne sont pas directement associés à des baccalauréats professionnels, en particulier le BEP carrières sanitaires et sociales, et certains baccalauréats qui ne seront pas précédés par la préparation d'un BEP, notamment le bac pro artisanat et métiers d'art, feront l'objet d'un traitement spécifique. Le BEP des services administratifs dont la création était envisagée en 2008 ne sera pas mis en oeuvre en l'état. Ses éléments constitutifs essentiels seront intégrés dans le cursus du baccalauréat professionnel trois ans élaboré dans le cadre de la CPC compétente.

## Annexe 1 :

<i>Spécialités de BEP concernées à la rentrée 2008</i>	<i>% minimal des divisions de seconde professionnelle à transformer</i>	<i>Spécialités de baccalauréat professionnel correspondantes</i>
Vente-action marchande	50 %	Commerce Service-accueil-assistance-conseil Vente (prospection-négociation-suivi de clientèle)
Métiers de la comptabilité	50 %	Comptabilité Logistique Exploitation des transports
Métiers du secrétariat	50 %	Secrétariat Services-accueil-assistance-conseil Exploitation des transports
Métiers de la communication et industries graphiques	50 %	Production graphique Production imprimée
Métiers de l'électrotechnique	30 %	Electrotechnique-Energie Equipements communicants Systèmes électroniques numériques Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques Technicien et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	30 %	Restauratino
Electronique	30 %	Systèmes électroniques numériques Micro informatique et réseaux : installation et maintenance
Métiers de la production mécanique informatisée	25 %	Technicien d'usinage Technicien outilleur Etude et définition de produits industriels Microtechniques
Maintenance des équipements industriels	20 %	Maintenance des équipements industriels Pilotage de systèmes de production automatisée Technicien d'usinage
Technicien des installations sanitaires et thermiques	15 %	technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques Techniciens de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
Métiers du bois	10 %	Technicien constructeur bois Technicien menuisier agenceur Technicien de fabrication bois et matériaux associés
Maintenance des véhicules et des matériels	10 %	Maintenance des véhicules automobiles, options : - voitures particulières - véhicules industriels - motocycles Maintenance des matériels, options : - agricoles - travaux publics et manutention - parcs et jardins

## Annexe 2 :

L'organisation pédagogique des formations préparant en trois ans au baccalauréat professionnel sera largement inspiré des résultats des expérimentations. Pour la rentrée 2008, la grille horaire applicable pour la 1ère année bac pro 3 ans sera celle de la seconde professionnelle de BEP ayant été transformée, dans laquelle le nombre d'heures de modules sera fixé à une heure, réservée aux élèves pour lesquels une aide personnalisée s'avèrera nécessaire.

Le contenu de la première année de formation sera adapté par les équipes pédagogiques et prenant en compte les référentiels et programmes des BEP et des baccalauréats professionnels. Sous l'autorité des corps d'inspection, il conviendra de sélectionner dans le référentiel de BEP dont la formation sera transformée en baccalauréat professionnel en trois ans les pré requis indispensables à la préparation de celui-ci.

Des académies ressources seront désignées pour les principales spécialités concernées.